

Marché de gré à gré - Mobilier scolaire. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à traiter un marché de gré à gré avec le magasin d'Académie concernant la fourniture de mobilier scolaire pour la somme de 424 640 F (dépense subventionnable au titre de la loi de budget - année 1956 - subvention de la Commission départementale scolaire en date du 10 Mai 1956).

approuvé le 5 Juin 1956.